

**DEMANDE PRÉSENTÉE À LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES  
À LA CONVENTION SUR LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES (COP15)**

*Document de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales traduit en français par l'Institut Canadien des Comptables Agréés*

**COPENHAGUE, DU 7 AU 18 DÉCEMBRE 2009**

## **NOUS RAPPELONS**

à l'attention des dirigeants politiques les objectifs énoncés dans l'appel à la mobilisation lancé aux participants à la COP15 (*Copenhagen Call*) ainsi que les recommandations sur l'évaluation et la communication des progrès formulées dans le rapport sommaire à l'intention des décideurs publié à l'issue du Sommet mondial des affaires sur le changement climatique. Les entreprises et les investisseurs ne pourront contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction sans d'abord disposer d'un cadre de référence approprié pour la communication de l'information relative aux changements climatiques.

## **NOUS DEMANDONS**

la création d'un ensemble de normes universellement reconnues pour la communication aux actionnaires de l'information relative aux changements climatiques<sup>1</sup> de manière à ce que cette information soit rattachée à la performance financière et aux principaux rapports financiers<sup>2</sup>. Nous proposons que les décideurs favorisent la collaboration de toutes les parties prenantes compétentes en vue de la formation d'un organisme de normalisation indépendant qui serait chargé d'atteindre cet objectif.

## **NOUS RAPPELONS**

à l'attention des dirigeants politiques les objectifs énoncés dans l'appel à la mobilisation lancé aux participants à la COP15 (*Copenhagen Call*) ainsi que les recommandations sur l'évaluation et la communication des progrès formulées dans le rapport sommaire à l'intention des décideurs publié à l'issue du Sommet mondial des affaires sur le changement climatique. Les entreprises et les investisseurs ne pourront contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction sans d'abord disposer d'un cadre de référence approprié pour la communication de l'information relative aux changements climatiques. «La réalisation et le suivi des réductions d'émission de gaz à effet de serre sont essentiels à la mesure des progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs d'un traité sur le climat efficace. [Pour ce faire, il est indispensable de disposer] de règles uniformes, cohérentes et fiables en matière de mesure, d'information et de vérification.»

## **NOUS CROYONS**

que la cible de 80 % établie pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050<sup>3</sup> ne pourra pas être atteinte sans un alignement préalable des actions des pouvoirs publics et des entreprises, de sorte qu'elles se renforcent mutuellement. Pour faciliter cet alignement et accroître la compréhension des mesures prises par les entreprises et les actionnaires à l'égard des changements climatiques, nous exhortons les dirigeants politiques à favoriser la communication de l'information relative aux changements climatiques de manière à ce qu'elle soit rattachée à la performance financière et aux principaux rapports financiers, selon un ensemble de normes universellement reconnues qui :

- intègrent les normes existantes, le cas échéant, portant sur certaines informations relatives aux changements climatiques, notamment les dispositions du Protocole des gaz à effet de serre (norme destinée aux entreprises)<sup>4</sup>, qui devrait être utilisé pour la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre (autres que celles exigées par une réglementation);
- reprennent des principes utilisés en information financière, pour que soient communiquées des informations qui aident les investisseurs à prendre des décisions et qui attestent que les changements climatiques constituent l'un des principaux facteurs susceptibles d'influer sur le développement, la performance et la situation de l'entreprise.

Tout cadre de référence servant à soutenir les mesures convenues lors des pourparlers sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) doit reposer sur une définition claire de l'information dont les entreprises ont besoin pour mener leurs activités en toute assurance et dont les consommateurs et les investisseurs ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Cette définition dépend elle-même des éléments suivants :

- un ensemble de normes universellement reconnues pour la compilation et la communication de l'information relative aux changements climatiques de telle manière qu'elle soit rattachée à la performance financière et aux principaux rapports financiers;
- un système de mesure ne se limitant pas à la production des émissions à l'intérieur des frontières géopolitiques, mais qui s'appliquerait également à la consommation comme inducteur transnational de changements climatiques et qui tiendrait compte des émissions de CO<sub>2</sub> incorporées dans la chaîne de valeur;
- une norme d'assurance, comme celle actuellement élaborée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

Dans le but de faire progresser les choses, **nous demandons que soit instauré un processus collaboratif de normalisation qui établisse un lien avec la performance financière et l'information financière**, et qui :

- s'inscrive dans la continuité des normes qui s'appliquent déjà à certaines informations relatives aux changements climatiques;
- repose sur la participation de toutes les parties prenantes;
- permette l'adoption des normes par l'intermédiaire d'un organisme chargé de coordonner les travaux et les intérêts des parties prenantes.

## NOUS INVITONS

**les participants à la COP15 à appuyer la mise en place, par des organisations reconnues à l'échelle internationale qui possèdent l'expertise appropriée, d'un projet visant l'élaboration et l'adoption d'un ensemble de normes universellement reconnues portant sur la communication de l'information relative aux changements climatiques de telle manière qu'elle soit rattachée à la performance financière et aux principaux rapports financiers.** L'International Accounting Standards Board et le Climate Disclosure Standards Board devraient participer à ce projet, qui répondrait également à la demande formulée par le Low Carbon Economic Prosperity Task Force du Forum économique mondial. Le projet devrait s'inscrire dans le contexte de la nécessité plus générale de disposer d'une approche permettant de resserrer les liens entre l'information financière et l'information non financière, et de refléter d'autres problèmes menaçant également la prospérité et l'établissement d'une économie mondiale durable, tels que l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et des écosystèmes.

Signe de l'attention accordée par les investisseurs et autres intéressés à la question de l'information relative aux changements climatiques, de nombreuses organisations communiquent déjà leur information en la matière par l'entremise du Carbon Disclosure Project (CDP), du Climate Registry (TCR) ou d'autres intermédiaires. L'utilisation de la formule établie par le CDP pour le contenu et la forme des informations de même que l'adoption généralisée du Protocole des GES en tant que norme de fait pour la quantification et la gestion des émissions de GES sont à l'origine d'une uniformisation accrue de l'information relative aux changements climatiques.

Il faut maintenant procéder à des travaux de normalisation pour consolider et intégrer ces progrès dans une formule permettant, d'une part, de communiquer les informations relatives aux changements climatiques en les rattachant à la performance financière et aux principaux rapports financiers et, d'autre part :

- de prescrire, aux fins de la compilation des données, une méthode commune de consolidation qui reprenne, en les précisant et en les bonifiant, les méthodes de consolidation pertinentes énoncées dans le Protocole des GES, qui soit compatible avec les méthodes de consolidation utilisées en comptabilité générale, qui rehausse la comparabilité des informations relatives aux changements climatiques fournies par les entreprises, et qui puisse servir de base à l'élaboration de mesures de performance significatives en vue de l'établissement de comparaisons;
- de fournir des indications sur la façon de communiquer de manière fiable les stratégies d'adaptation et d'intervention face aux changements climatiques, compte tenu des incertitudes normales inhérentes à l'établissement de l'information relative aux changements climatiques;
- de décrire la façon dont les préparateurs devraient déterminer le type d'informations relatives aux changements climatiques le plus utile aux investisseurs pour leurs prises de décisions;
- d'établir des critères appropriés concernant l'obtention d'une assurance à l'égard des informations fournies.

Les avantages d'un ensemble universel de normes sur la communication de l'information relative aux changements climatiques dans les principaux rapports financiers sont déjà bien connus. En voici quelques-uns :

- une complexité réduite et une clarté accrue qui permettent aux entreprises et aux investisseurs d'intégrer des considérations relatives aux changements climatiques dans leurs stratégies et leur planification à long terme;
- la fourniture d'informations plus uniformes et plus fiables, comparables d'un secteur et d'un endroit à l'autre;
- une langue d'information commune, nécessaire pour relier et harmoniser les mécanismes afférents à la gestion des changements climatiques;
- une clarté et une rigueur accrues, qui sont nécessaires aux fins de la conformité, de la certification et de l'application, et qui sont compatibles avec la mise en œuvre des politiques découlant des discussions tenues lors de l'établissement de la CCNUCC.

Le projet de cadre d'information publié par le CDSB en mai dernier pour consultation publique vise l'atteinte de tels objectifs. Il intègre, dans la mesure où ces éléments peuvent soutenir et compléter l'information financière, les pratiques et les normes existantes, y compris les travaux du CDP, du TCR, de l'équipe du Protocole des GES du WRI, de l'ISO, ainsi que les principes pertinents contenus dans les normes d'information financière élaborées par l'IASB. De plus, en correspondance avec les travaux du projet Accounting for Sustainability du Prince de Galles, le projet de cadre d'information du CDSB prévoit l'établissement de liens entre les données d'une organisation relatives aux changements climatiques et l'évaluation de son orientation stratégique, des risques auxquels elle est exposée, ainsi que de sa performance financière.

## NOUS CROYONS

que l'élaboration d'une norme d'information unique portant sur la communication de l'information relative aux changements climatiques de telle manière qu'elle soit rattachée à la performance financière et les principaux rapports financiers n'est qu'une étape d'un processus qui devrait, avec le temps, viser à intégrer la communication de toutes les questions relatives au développement durable qui touchent les entreprises et la prise de décisions par les actionnaires. La question de l'information relative aux changements climatiques, même si elle constitue sans doute notre préoccupation la plus importante à l'heure actuelle, ne peut être considérée séparément des autres aspects de l'information qui sont essentiels à l'établissement d'une économie et d'une société durables, et ne doit pas non plus masquer ceux-ci.

## NOUS DEMANDONS AUX DÉCIDEURS

d'appuyer la création d'un organisme de normalisation indépendant, dirigé par les parties prenantes, tenu à une reddition de comptes appropriée auprès des autorités publiques, et chargé d'élaborer un ensemble unique de normes universelles qui permettront aux entreprises de fournir des informations relatives aux changements climatiques en les rattachant à la performance financière et aux principaux rapports financiers. Nous estimons qu'un tel processus favorisera la crédibilité, l'exactitude et la fiabilité de l'information communiquée aux investisseurs et aux autres parties prenantes, de manière à ce qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées, et contribuera à faire suffisamment évoluer les comportements pour que nous en arrivions à une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>.

<sup>1</sup> L'«information relative aux changements climatiques» est de quatre ordres :

- stratégie et gouvernance par rapport aux changements climatiques;
- risques et occasions;
- émissions de gaz à effet de serre (GES);
- performance – atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci.

<sup>2</sup> On entend par «information financière» ou «principaux rapports financiers» les documents d'information annuels dans lesquels certaines entreprises doivent, en vertu des lois (sur les sociétés par actions, sur la gouvernance d'entreprise, sur les valeurs mobilières) des territoires où elles mènent leurs activités, communiquer leurs résultats financiers audités. Les principaux rapports financiers sont généralement mis à la disposition du public. Ils fournissent de l'information aux investisseurs actuels et éventuels et diffèrent des documents publiés au gré de l'entreprise, comme les rapports sur la responsabilité sociale. Il s'agit notamment :

- **des états financiers**, c'est-à-dire «l'ensemble des états financiers de base, accompagné des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives», qui sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières (IFRS). Les IFRS sont les normes de comptabilité générale ainsi que les interprétations y afférentes adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les organismes qui l'ont précédé;
- **des «autres informations financières»**, qui «comprennent les informations fournies en-dehors des états financiers, qui aident dans l'interprétation d'un jeu complet d'états financiers ou améliorent la capacité des utilisateurs dans leur prise de décisions économiques efficaces». La principale composante de ces autres informations financières, qui ne sont pas assujetties aux IFRS, est le rapport de gestion (parfois aussi appelé «analyse de la direction» ou «analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation»).

<sup>3</sup> Engagement pris lors du sommet du G8 en juillet 2009. (Voir [www.g8italia2009.it](http://www.g8italia2009.it) )

<sup>4</sup> Il s'agit du protocole élaboré par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). (Voir [www.ghgprotocol.org](http://www.ghgprotocol.org).) Dans le présent document, on entend aussi par *Protocole des GES* les protocoles applicable à des régions ou des programmes ainsi que les normes qui sont fondés sur le *Protocole des gaz à effet de serre*, notamment le *General Reporting Protocol* du Climate Registry (TCR), ainsi que toute norme fondée sur le *Protocole des gaz à effet de serre*, dont la norme ISO14064-1 de l'Organisation internationale de normalisation, *Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre*.

## **SIGNATAIRES ET AUTEURS :**

**The Institute of Chartered Accountants in England and Wales**

**Projet Accounting for Sustainability du Prince de Galles**

**The Climate Disclosure Standards Board**

## **AUTRES SIGNATAIRES :**

**American Institute of Certified Public Accountants**

**Association of Chartered Certified Accountants**

**Chartered Accountants Ireland**

**Chartered Institute of Management Accountants**

**Chartered Institute of Public Finance and Accountancy**

**CPA Australia**

**Hong Kong Institute of Certified Public Accountants**

**Institute of Chartered Accountants in Australia**

**Institute of Chartered Accountants of Scotland**

**Japanese Institute of Certified Public Accountants**

**L'Institut Canadien des Comptables Agréés**

**South African Institute of Chartered Accountants**

**ICAEW**

[www.icaew.com](http://www.icaew.com)

**Accounting for Sustainability**

[www.accountingforsustainability.org](http://www.accountingforsustainability.org)

**Climate Disclosure Standards Board**

[www.cdsb-global.org](http://www.cdsb-global.org)